

PRÉSIDENTE

Catherine Borghini Polier

Directrice des constructions, ingénierie, technique et sécurité – CHUV

MEMBRES

Jacques Gasser

Chef du Département de psychiatrie – CHUV

Jean-Michel Kaision

Directeur des soins du Département de psychiatrie – CHUV

Luis Basterrechea

Directeur administratif du Département de psychiatrie

Jean Crotti

Délégué du Service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud et artiste peintre

Caroline de Watteville

Chargée des affaires culturelles du CHUV

Andrea Casiraghi

Architecte titulaire du bureau CCL

Mars Sittig

Architecte chef de projet CIT-S – CHUV



Direction des constructions, ingénierie, technique et sécurité

Hôpital de Cery construction nouvelle et rénovation partielle

Hôpital de Cery – Prilly

Rapport du collège d'experts – Concours d'animation artistique



Sommaire

1.	<u>INTRODUCTION</u>	4
2.	<u>DONNÉES GÉNÉRALES</u>	6
2.1	Organisateur et adjudicateur	6
2.2	Type de procédure et participants	6
2.3	Objectifs	6
2.4	Prix	6
2.5	Calendrier	6
2.6	Composition du collège d'experts	7
3.	<u>JUGEMENT</u>	7
3.1	Conformité des dossiers	7
3.2	Admission au jugement	7
3.3	Critères de jugement	7
4.	<u>ANALYSE DES PROJETS</u>	8
4.1	Silvie Defraoui – <i>Equilibre</i>	10
4.2	Alain Huck et Daniel Zamarbide – <i>Folly</i>	14
4.3	Stéphane Dafflon et Jérôme Hentsch	16
4.4	Nicolas Party	18
4.5	Robert Ireland – <i>Formes de pensées</i>	20
5.	<u>RECOMMANDATION DU COLLÈGE D'EXPERTS</u>	22
6.	<u>CONCLUSIONS</u>	22
7.	<u>DISPOSITIONS FINALES</u>	23

1

Introduction

Dans le cadre du projet de construction d'un nouvel hôpital psychiatrique et la rénovation partielle du bâtiment 20 (actuel psychiatrie de l'âge avancé) sur le site de Cery, l'Etat de Vaud est tenu de mettre en œuvre un projet d'animation artistique – *Kunst am Bau* – financé par le crédit d'ouvrage octroyé par le Grand Conseil.

L'objectif des mandats d'étude parallèles est de dialoguer avec les artistes pour sélectionner des projets qui mettent en valeur au moins deux des trois périmètres décidés par le maître d'ouvrage, par l'animation artistique: le hall d'entrée, obligatoirement, puis les terrasses des unités de soins ou le parc. Le projet présenté par les candidats peut faire l'objet d'une thématique globale, mais la proposition de l'artiste doit pouvoir être indépendante pour chaque périmètre. Le jury se réserve en effet le droit d'en sélectionner une par emplacement.

Le nouvel hôpital va offrir un environnement ouvert et accueillant, qui favorise le déploiement d'une psychiatrie contemporaine, humaniste et scientifique, dans le respect de la dignité des personnes malades. Il convient d'ailleurs d'être attentif à ce que la proposition ne génère pas de risques à leur égard. L'institution n'est pas un lieu d'enfermement; elle s'ouvre au contraire le plus possible vers la cité.

Les projets doivent respecter les lois, normes, règlements et directives en vigueur, en particulier les textes relatifs aux bâtiments destinés au public, notamment les prescriptions «incendie». Les propositions doivent également tenir compte des impératifs d'hygiène, d'entretien, de sécurité et de durabilité. Au lancement des mandats d'étude parallèles, la commission a invité six artistes; l'un s'est désisté tardivement, tandis que deux autres ont concouru en s'associant avec des partenaires de leur choix.

Le budget consacré à la réalisation de l'animation artistique est proportionnel au montant des travaux de construction, sur les bases définies dans le règlement concernant l'animation artistique des bâtiments de l'Etat de Vaud (RAABE – 1978). Pour le projet du nouvel hôpital de Cery, le montant dédié à l'intervention artistique a été fixé à CHF 339'036.-.

L'attribution du mandat est soumise à la Loi sur les marchés publics (LMP) et la Loi sur le marché intérieur (LMI).

2

Données générales

2.1 ORGANISATION ET ADJUDICATEUR

Le maître de l'ouvrage et l'adjudicateur est l'Etat de Vaud, représenté par la Direction des constructions, ingénierie, technique et sécurité (CIT-S) du CHUV qui agit pour le compte du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS).

L'organisation du concours est assurée par le maître de l'ouvrage.

2.2 TYPE DE PROCÉDURE ET PARTICIPANTS

Les mandats d'étude parallèles sont sans anonymat et se sont déroulés ici sur invitation. La procédure est conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

Un mandat d'étude est confié parallèlement à six artistes établis en Suisse, sur proposition de la commission artistique.

2.3 OBJECTIFS

La démarche a pour objectif de développer un concept artistique dans le hall d'entrée du nouvel hôpital, puis les terrasses des unités de soins ou dans le parc. Le choix d'un autre périmètre par un candidat n'est pas prévu, mais ne sera toutefois pas éliminatoire. Les différents lieux et thèmes peuvent être abordés séparément ou dans leur globalité. Il est toutefois souhaité que l'élément majeur du projet d'animation artistique trouve sa place dans le hall.

2.4 PRIX

Chaque projet rendu sera indemnisé à hauteur de CHF 5'000.-

2.5 CALENDRIER

Lancement du concours 5 mai 2014

Rendu des projets 28 novembre 2014

Présentation et jugement des projets 5 décembre 2014

Annonce des résultats 9 décembre 2014

PRÉSIDENTE

Catherine Borghini Polier

Directrice des constructions, ingénierie, technique et sécurité – CHUV

3

Jugement

2.6 COMPOSITION DU COLLÈGE D'EXPERTS

MEMBRES

Jacques Gasser

Chef du Département de psychiatrie – CHUV

Jean-Michel Kaision

Directeur des soins du Département de psychiatrie – CHUV

Luis Basterrechea

Directeur administratif du Département de psychiatrie

Jean Crotti

Délégué du Service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud et artiste peintre

Caroline de Watteville

Chargée des affaires culturelles du CHUV

Andrea Casiraghi

Architecte titulaire du bureau CCL

Mars Sittig

Architecte chef de projet CIT-S – CHUV

3.1 CONFORMITÉ DES DOSSIERS

Le collège d'experts a vérifié :

- le respect du délai de restitution des projets
- la présence de tous les documents à remettre, comme indiqué sous chiffre 2.2 du cahier des charges.

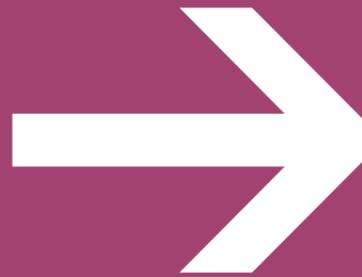
3.2 ADMISSION AU JUGEMENT

Cinq des six artistes invités ont respecté le délai de restitution des projets et ont rendu les documents demandés. Une candidate s'est désistée le 26 novembre 2014.

3.3 CRITÈRES DE JUGEMENT

Le collège d'experts a apprécié les projets sur la base des critères suivants :

- Intervention artistique en dialogue avec le patient
- Originalité et qualité du concept
- Interaction avec le projet architectural
- Adéquation avec les contraintes de l'hôpital (hygiène, nettoyage, durabilité)



N°1 – LAUREAT Silvie Defraoui – <i>Equilibre</i>	P. 10
N°2 Alain Huck et Daniel Zamarbide – <i>Folly</i>	P. 12
N°3 – LAUREATS Stéphane Dafflon et Jérôme Hentsch	P. 14
N°4 Nicolas Party	P. 16
N°5 Robert Ireland – <i>Formes de pensées</i>	P. 18

4.1 – N°1 – LAUREAT

EQUILIBRE

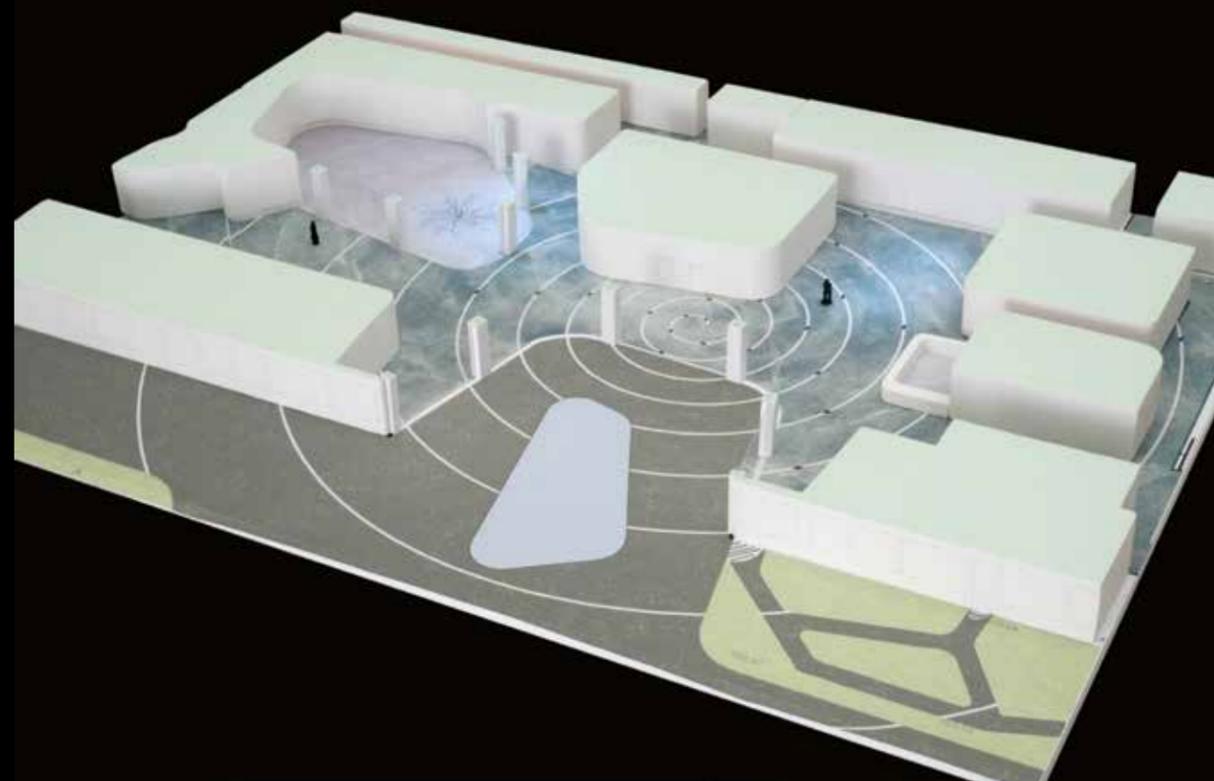
SILVIE DEFRAOUI

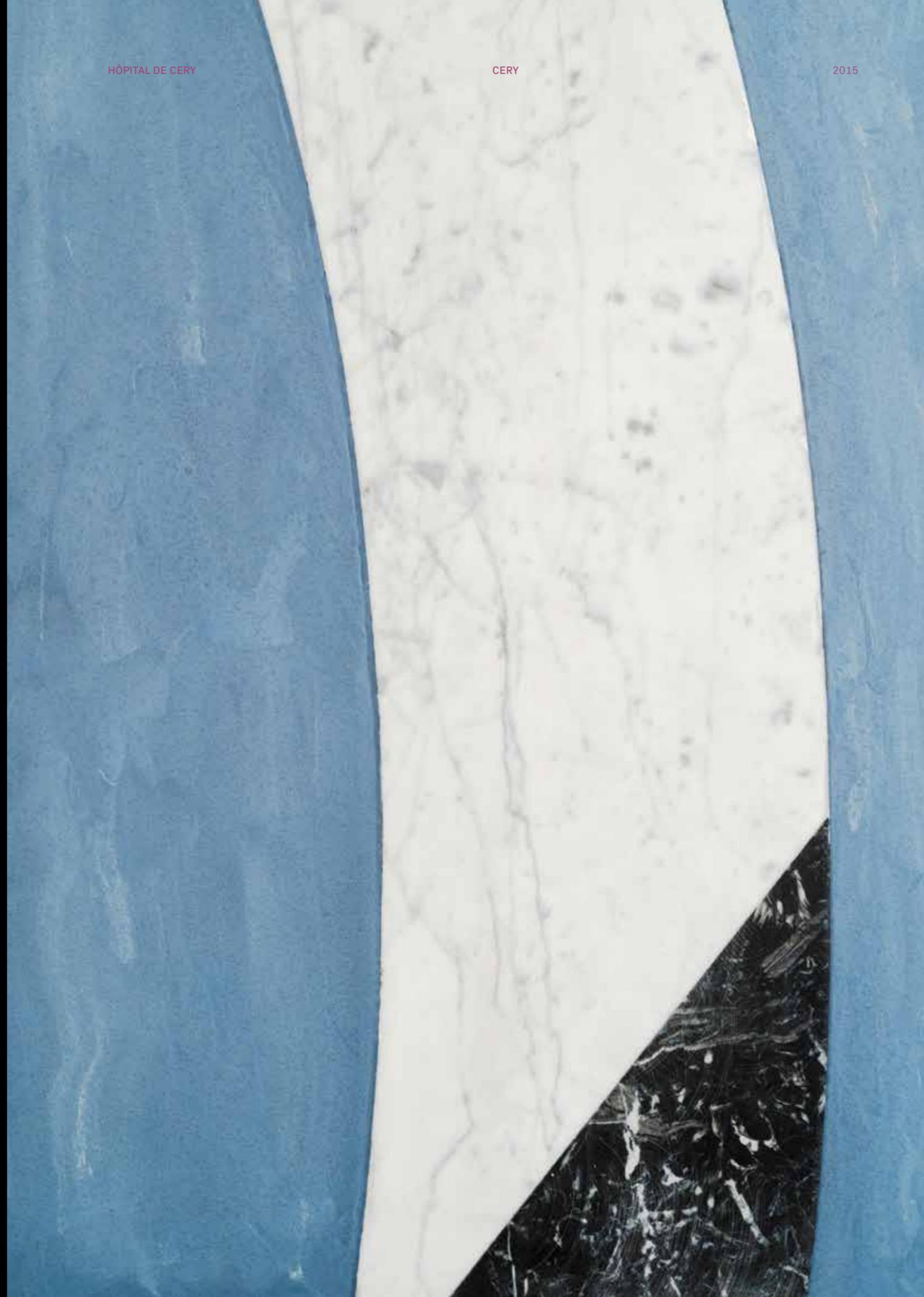
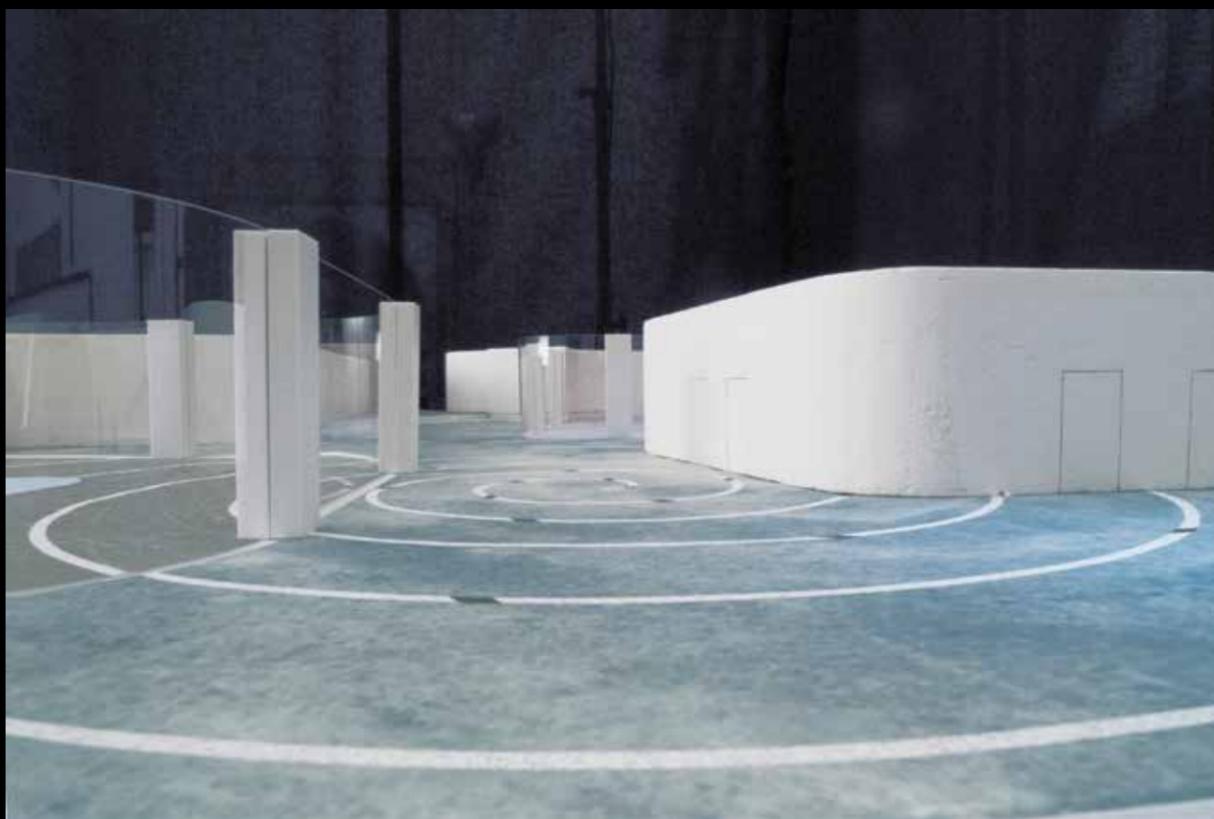
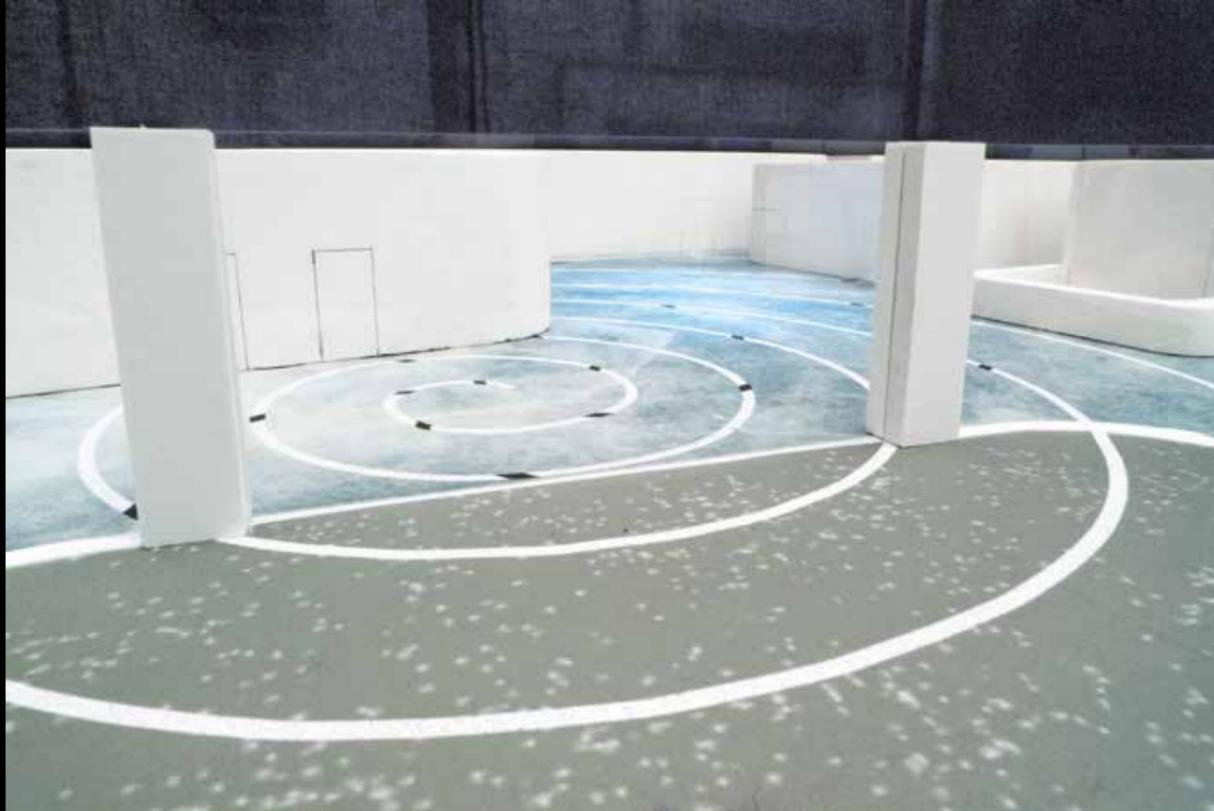
Ce projet tend à mettre les émotions en équilibre; il s'inscrit en finesse dans le cadre d'un site qui accueille des patients fragilisés mentalement. La recherche porte sur une approche géométrique qui s'intègre à l'architecture. Elle se traduit par une intention de relier le bâtiment à des éléments organiques. L'artiste a opté pour une spirale, une forme souvent présente dans la nature, mais aussi dans le corps humain. Elle veut développer cette forme concentrique sur le sol, dans et hors les murs; elle la centre ainsi dans le hall d'accueil puis la prolonge jusque dans les jardins.

Dans sa démarche, la conceptrice est également très attentive aux matériaux sur lesquels les utilisateurs marcheront; elle propose de travailler un marbre dépoli, ainsi que le granit et le ciment spatulé.

Le collège d'experts est sensible à la symbolique choisie par l'artiste, qui reflète la mission de placer le patient au centre des préoccupations de l'institution. Il estime que le projet s'articule bien et en cohérence avec l'architecture des lieux. La spirale est un motif à la fois simple et fort qui, grâce à son rythme progressif, insuffle une dimension d'espoir et de liberté. Par ailleurs, l'être humain est intégré dans le concept formel par la scansion du marbre noir qui reprend la mesure d'un pas. Un possible développement tridimensionnel est aussi évoqué, mais l'artiste défend sa volonté de proposer un socle plutôt que réfléchir sur des volumes.

Touché par la limpidité de cette proposition, le collège d'experts relève toutefois que le budget de réalisation est conséquent. Le projet fait néanmoins l'unanimité.





4.2 – N°2

FOLLY

ALAIN HUCK ET DANIEL ZAMARBIDE

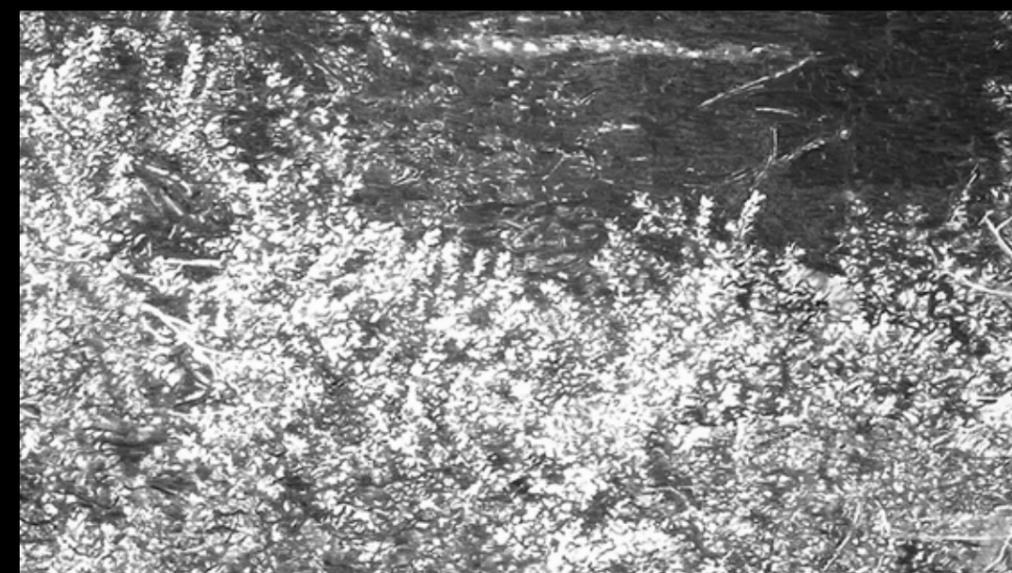
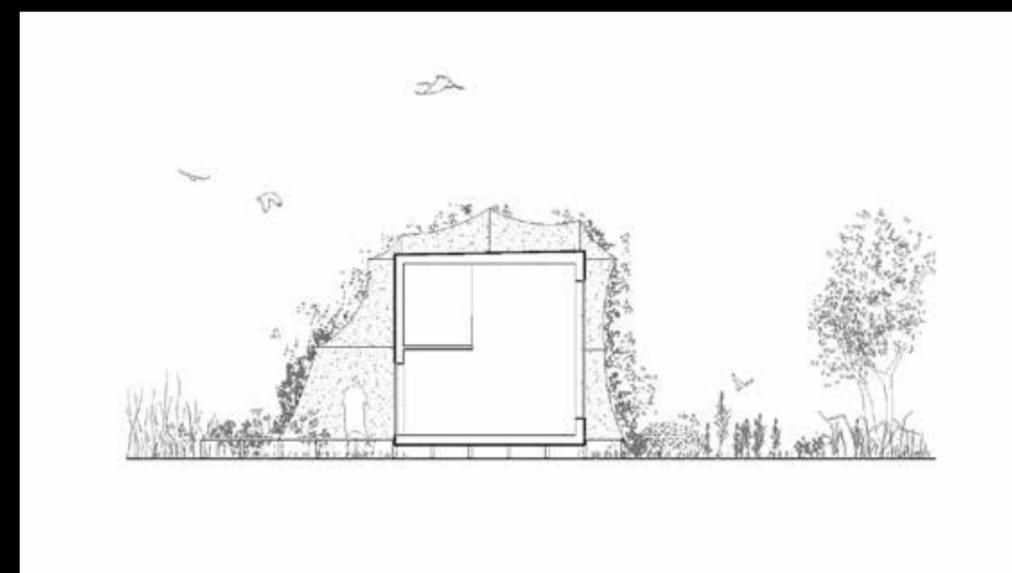
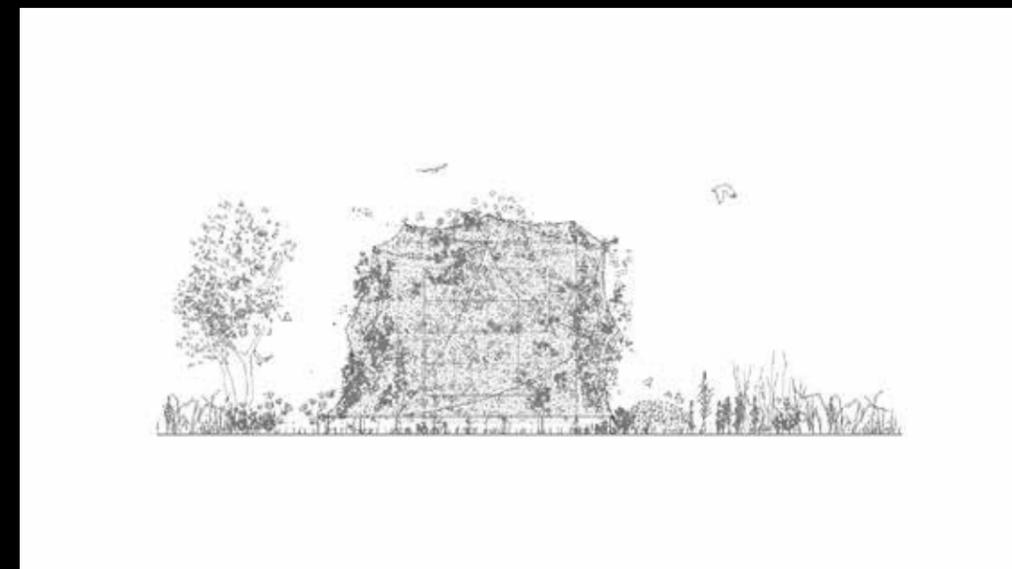
WWW.A-BUREAU.COM

Les deux artistes proposent une lecture originale de la mission confiée. Ils se disent convaincus que l'intervention doit créer un échange et des liens avec la communauté artistiques. Ils ont donc cherché à concevoir une œuvre d'art qui soit habitable, une structure où des créateurs (plasticiens, écrivains, bédéastes, chorégraphes) pourraient être invités en résidence.

Ils précisent s'inspirer d'espaces similaires déjà fonctionnels dans des institutions psychiatriques à Nantes et Aix-en-Provence. Ils s'en distancient toutefois par leur souhait de faire passer un message plus fort, à savoir accueillir les artistes dans une sculpture « résidence » qui leur serait totalement réservée.

Ce lieu se présente comme un cube de 5 mètres d'arête, posé sur un caillebotis qui laisserait la végétation passer à travers. Pourvu d'une cuisinette, d'une douche et d'une mezzanine, il serait installé en bordure de site. Il évoluerait au gré des saisons et des intentions de ses occupants successifs, quant à leur rapport à la nature. L'interaction avec le bâtiment et ses occupants se ferait sous forme d'interventions éphémères, à l'image de happenings qui s'organiserait entre les murs de l'institution.

Le collège d'experts relève que le projet pourrait exister ailleurs, sans relation avec le développement d'un nouvel hôpital. Il peine à identifier un lien avec l'institution. Le concept est simple et économique, mais il ne tient pas compte de la lourdeur du fonctionnement d'une résidence, avec la nécessité de former une commission pour sélectionner les artistes invités et d'assurer le suivi des activités. Le projet est intéressant, mais ne convainc pas. Il ne propose aucun langage formel avec l'architecture ni les utilisateurs.



4.3 – N°3 – LAUREATS

STEPHANE DAFFLON ET JEROME HENTSCH

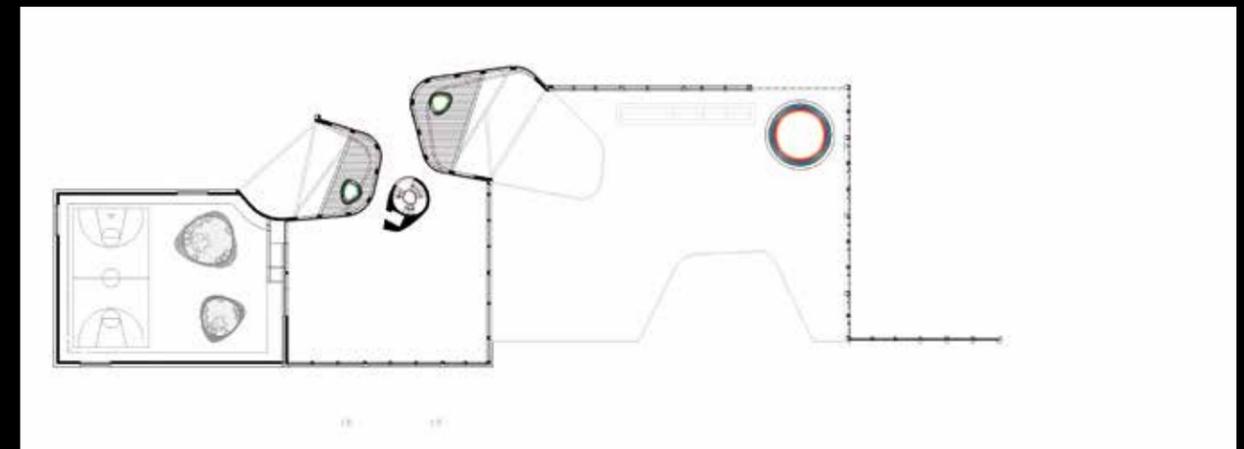
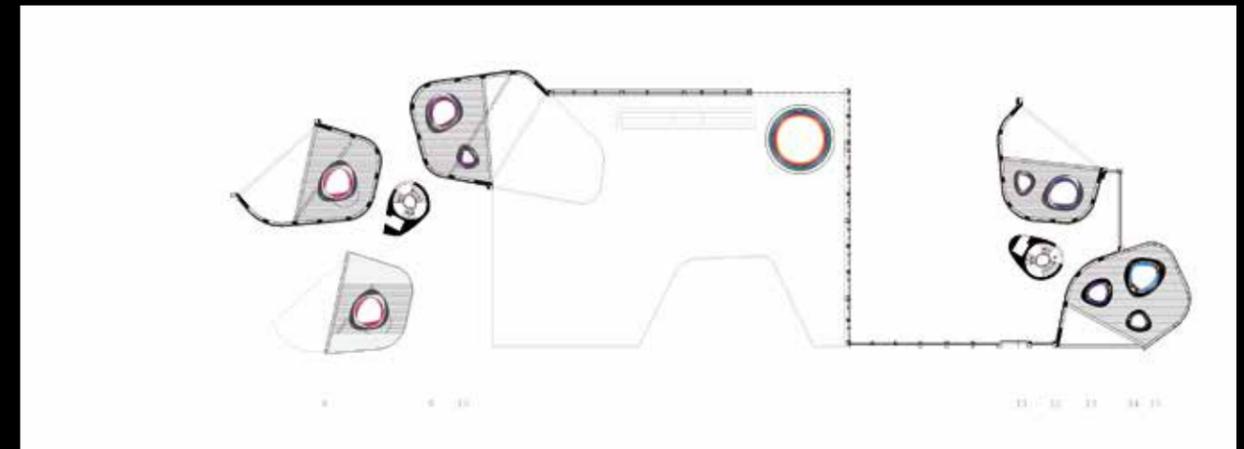
WWW.STEPHANEDAFFLON.COM

La complexité du projet a amené son concepteur à s'associer avec un autre artiste. Leur première intention est de ne pas proposer une intervention spectaculaire: ils ont donc cherché à surligner les courbes déjà proposées par une architecture qu'ils perçoivent comme très dessinée. Ils se sont concentrés sur les vitrages et les puits de lumière – ils ont travaillé sur une forme ronde avant de réaliser tardivement qu'elle était devenue angulaire – et sur le hall d'entrée.

Pour s'appropriier l'architecture, les artistes ont choisi d'intervenir sur les vitres avec des couleurs translucides et sur les murs avec une fresque dynamique. Les motifs s'entrecroisent pour interagir avec les utilisateurs. L'intention est d'apporter une stimulation visuelle, avec un jeu de lumières et de formes qui n'amènent pas un sentiment d'oppression. Au contraire, cet art décoratif tend à unifier l'ensemble, avec des collages en transparence qui font écho à l'organisation de l'espace.

Concrètement, il s'agit d'intervenir avec de fines bandes adhésives, dans des teintes distinctes pour chaque puits, de façon à permettre aux raies de lumière de se croiser pour attirer les regards vers le haut et simultanément animer les sols: la fresque murale est conçue comme un vis-à-vis, qui reprend les couleurs, mais dans des nuances pastel.

Séduit par l'idée de coloriser l'architecture, le collège d'experts trouve le projet sensible, discret et raffiné, mais estime qu'il devrait se limiter à l'irisation des puits de lumière. La résistance des matériaux est également discutée – les adhésifs ne sont garantis que sept à dix ans. L'économicité et la simplicité du concept sont aussi saluées.



4.4 – N°4

NICOLAS PARTY

WWW.NICOLASPARTY.WORDPRESS.COM

La céramique est au cœur du projet proposé par l'artiste. Son intention est d'animer les lieux avec deux interventions: une fresque murale et des plantes contenues dans des pots originaux. Il apprécie travailler avec des éléments figuratifs et propose la thématique de l'arbre comme trait d'union symbolique entre l'extérieur et l'intérieur. Il a en peint une série imaginaire aux couleurs chatoyantes, dans des formes naïves.

Le concepteur souligne la fragilité de la peinture murale et propose d'avoir recours à la céramique qui résiste au temps. Il estime qu'elle est facile à poser à fleur de paroi. Elle est de surcroît simple à nettoyer et à entretenir. C'est aussi dans ce matériau qu'il souhaite fabriquer des pots d'un mètre de haut, avec des motifs en « pattern » gais et colorés, comme un imprimé.

L'approche est flexible et modulable. Elle peut s'adapter en formes, nombres et tailles à l'environnement architectural. Ce dernier a été appréhendé dans une perception muséale, où éléments de fresque et pots en céramique s'inscriraient en complémentarité. L'artiste a également veillé à maîtriser les coûts des matériaux et leur acheminement sur le site.

Le collège d'experts relève la richesse symbolique de l'arbre et sa positivité. Le concept est apprécié, jugé sensible à l'égard des futurs utilisateurs, mais l'animation très décorative paraît trop exubérante pour trouver sa place dans l'institution. Techniquement, l'utilisation de la céramique sur les murs incurvés ne convainc pas non plus.



4.5 – N°5

FORMES DE PENSEES

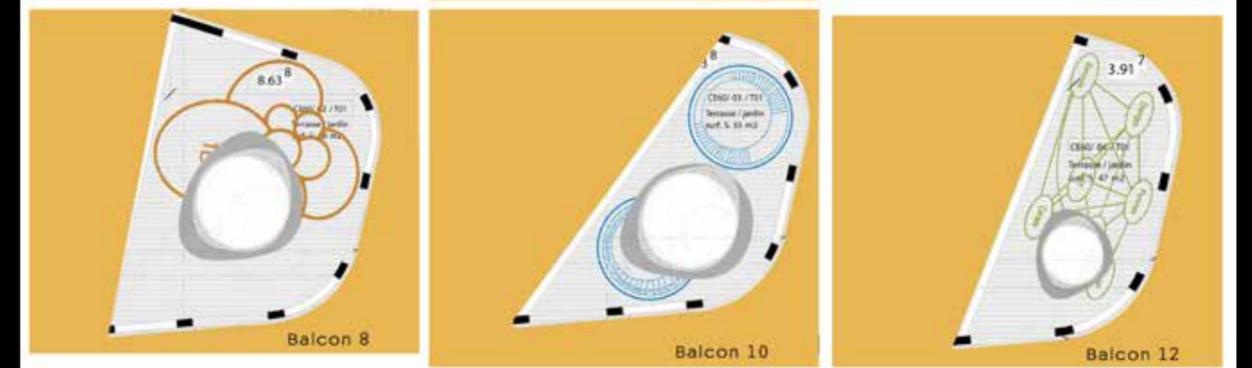
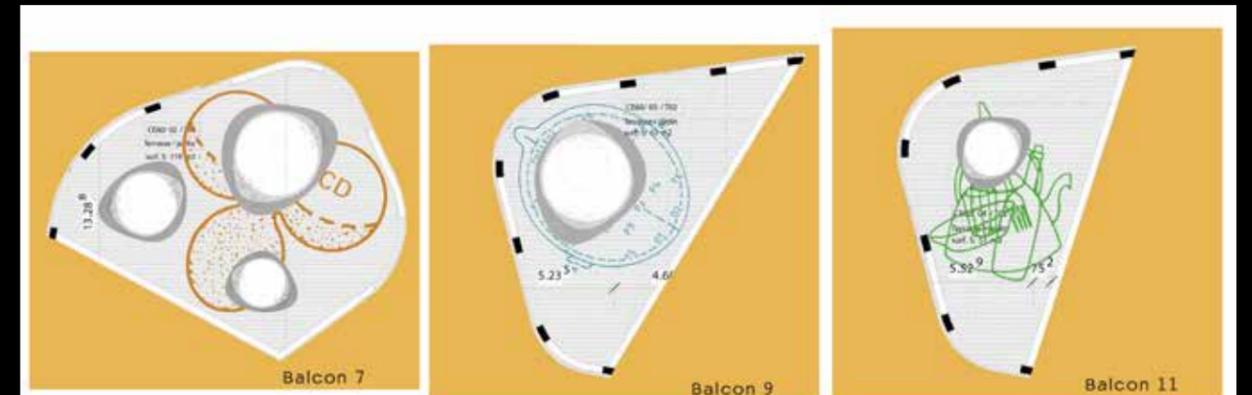
ROBERT IRELAND

La vision de l'artiste tend à « décontextualiser » l'imagerie scientifique pour faire apparaître sa poétique. Il lui rend ainsi hommage. Son concept, qui s'intéresse au hall d'entrée et aux balcons-terrasses, est intégré. Il évoque le domaine de la signalétique et se présente comme une marelle abstraite. Le choix des techniques est aussi proche des matériaux de construction: les œuvres seront réalisées à la peinture de chantier et apposées au moyen de chablon vectorisés.

Schémas et diagrammes énigmatiques apparaissent sur les sols comme s'ils reflétaient une couche géologique. Ce traitement permet à l'artiste d'affirmer son intention de proposer un art durable en harmonie avec l'architecture. Les échelles des motifs sont volontairement explosées pour mettre les utilisateurs dans la position d'un enfant intrigué par des grands hiéroglyphes, dont il ne saisirait pas le sens. L'idée n'est pas obligatoirement d'interpeller: le langage sibyllin amplifie la perception subjective et offre la possibilité de s'interroger ou non sur le sens des éléments ainsi présentés.

Deux variantes sont proposées pour le hall d'entrée, en fonction des revêtements qui seront choisis. Les peintures sont durables et le budget est respecté.

Le collège d'experts regrette que le concept ne soit pas plus abouti. Le lien avec le nouvel hôpital et sa vocation n'est pas assez identifiable. Bien que très élaborée, cette approche ornementale n'est pas suffisamment intelligible pour trouver sa place ici.



5

Recommandation du collège d'experts

A l'issue de ses délibérations, le collège d'experts a décidé à l'unanimité de recommander le projet «Equilibre» de Silvie Defraoui pour la réalisation de l'animation artistique du nouvel hôpital de Cery. Il a également retenu une partie du projet soumis par Stéphane Dafflon et Jérôme Hentsch, à savoir la valorisation des puits de lumière par une palette de couleurs en transparence.

6

Conclusions

Le collège d'experts tient à remercier tous les artistes qui ont participé à ces mandats d'étude parallèles sur invitation et salue la qualité du travail fourni par les concurrents.

Cette procédure a permis de répondre aux attentes de l'organisateur et de l'utilisateur telles qu'énoncées dans le cahier des charges. Il est toutefois convenu d'optimiser les deux projets pour respecter la cible budgétaire.

7

7.1 APPROBATION DU RAPPORT ET SIGNATURES

Le présent rapport es approuvé et signé par les membres du collège d'experts, Lausanne, le 15 décembre 2014

Dispositions finales

Présidente

Catherine Borghini Polier

Directrice des constructions, ingénierie, technique et sécurité – CHUV

Membres

Jacques Gasser

Chef du Département de psychiatrie – CHUV

Jean-Michel Kaision

Directeur des soins du Département de psychiatrie – CHUV

Luis Basterrechea

Directeur administratif du Département de psychiatrie

Jean Crotti

Délégué du Service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud et artiste peintre

Caroline de Watteville

Chargée des affaires culturelles – CHUV

Andrea Casiraghi

Architecte titulaire du bureau CCL

Mars Sittig

Architecte chef de projet CIT-S – CHUV



Création
cemcav chuv 16350

Coordination rédactionnelle
Joelle Isler, responsable de la communication CIT-S - CHUV